

QUELQUES DATES CLÉS DU RETOUR DE L'OURS DANS LES PYRÉNÉES

L'histoire du retour de l'ours dans les Pyrénées françaises et celle de l'association Pays de l'Ours – Adet sont étroitement liées par des décennies de mobilisation pour la restauration de l'espèce.

La genèse : déclin et prise de conscience

1900 - 1991

Début du XX^{ème}

La population décline : Une centaine d'ours bruns vivaient encore dans le massif pyrénéen.

1957 - 1972

Vers une protection totale : La chasse à l'ours est suspendue puis totalement interdite le 15 février 1972

30 sept. 1979

Signature de la Convention de Berne par le Conseil de l'Europe, classant l'ours comme espèce strictement protégée (entrée en application le 1^{er} juin 1982, ratifiée par la France en 1990)

29 sept. 1982

Déclaration historique de F. Mitterrand à Foix : « Il faut sauver les ours et protéger l'espèce [...] sans léser les agriculteurs »

14 nov. 1991

Création de l'ADET (Association pour le Développement Économique et Touristique) pour porter le projet du retour de l'ours par les communes de Melles, Arlos, Fos et Boutx.

Les premiers lâchers et l'expérimentation

1992 - 1999

2 mai 1997

Lâcher de l'ours mâle Pyros à Melles. Il est resté longtemps le seul mâle reproducteur, géniteur ou ancêtre de 85 % de la population actuelle.

19 mai et 6 juin 1996

Les pionnières de Melles ! Premiers lâchers : les femelles Ziva et Mellba en provenance de Slovénie sont lâchées à Melles, en Pyrénées centrales.

1995

Le point critique : La population atteint son point le plus bas avec seulement 5 ou 6 ours recensés, uniquement en Pyrénées occidentales.

21 mai 1992

Vote de la Directive européenne "Habitats, faune, flore". La restauration d'une population viable devient une obligation légale pour la France.

Crises et second souffle

1998 - 2010

1^{er} nov. 2004

Un choc national : Cannelle, dernière femelle de souche pyrénéenne, est abattue par un chasseur à Urdos (64). Son ourson, baptisé "Cannellito", survit.

Printemps et été 2006

Deuxième phase de lâchers de 4 femelles et 1 mâle (Palouma, Franska, Hvala, Balou et Sarousse) en Pyrénées centrales. Seule Hvala aura une descendance, générant la 2^e lignée issue d'une femelle.

2007

L'ADET devient Pays de l'Ours – Adet affirmant son identité territoriale et son lien avec l'espèce.

Actions juridiques et renforcement en Béarn

2011 - 2018

4 et 5 oct. 2018

Lâchers des ourses Claverina et Sorita en Béarn pour renforcer (et donc sauver) le noyau occidental qui ne comprenait plus que quelques mâles.

6 mars 2018

Suite à une plainte déposée par Pays de l'Ours - Adet et Ferus, l'État est condamné par le tribunal administratif de Toulouse pour manquement à son obligation de restaurer la population d'ours.

6 juin 2016

Lâcher de l'ours mâle Goiat en Catalogne espagnole, pour concurrencer Pyros et sa génétique surreprésentée. Goiat disparaîtra en 2023 sans laisser de descendance...

Novembre 2012

Suite aux plaintes déposées par les associations et au plaidoyer mené à Bruxelles, la Commission européenne somme la France d'agir pour respecter ses obligations de restauration de la population d'ours.

Situation actuelle et nouveaux défis

2019 - 2025

2024

La population d'ours dépasse le seuil symbolique des 100 individus détectés sur l'ensemble des Pyrénées.

Printemps 2024

Pays de l'Ours – Adet alerte sur la « bombe génétique » que représente l'augmentation de la consanguinité au sein de la population d'ours.

2025

Pays de l'Ours – Adet commande au bureau d'étude LDgenX une expertise démogénétique sur la population d'ours des Pyrénées. Cette étude vise à faire le point sur l'état de la population d'ours et à faire des préconisations pour la restaurer.

100

